



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 41 - Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville, les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise - Renouvellement pour l'année 2018

**Convention d'entretien des espaces verts entre la Ville,
les bailleurs ou autres organismes sur le quartier de Planoise
Renouvellement pour l'année 2018**

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	13/06/2018	Favorable unanime

Le quartier de la ZUP de Planoise a été aménagé selon un principe de continuité paysagère.

Ce principe de conception concerne aussi bien les espaces verts publics que privés.

Afin de préserver la cohérence de l'aménagement paysager, le Conseil Municipal a décidé, en 1980, de confier l'entretien de l'ensemble des espaces verts à la régie municipale, c'est-à-dire à la direction des Espaces Verts, Sportifs et Forestiers.

Une convention définissant la contribution financière a été établie entre la Ville de Besançon et chaque bailleur ou autres propriétaires. Elle permettait le remboursement des moyens financiers engagés par la Ville pour l'entretien des surfaces privées.

Aujourd'hui, l'analyse financière montre des différences entre les coûts d'entretien et les recettes perçues par la Ville de Besançon. Ainsi, pour l'année 2017, une différence de 17 000 €, en défaveur de la Ville, a été constatée. De plus, le coût de la propreté de ces espaces qui s'élève à plus de 19 000 € pour cette même année, n'est pas pris en compte dans le remboursement.

Parallèlement à cette analyse, certains indices utilisés pour le calcul du remboursement ont été supprimés, aussi une nouvelle formule a dû être définie avec de nouveaux indices.

Il est proposé, pour l'année 2018, d'établir une nouvelle convention d'une année avec les propriétaires ou leur syndic pour lesquels le renouvellement est à prévoir. La convention, sans modification des conditions financières, intégrera la nouvelle formule de calcul.

Les propriétaires concernés sont : AICI, SDC Tour Ile de France, AKTYA, Nexity, Habitat 25, Immobilière Comtoise, Grand Besançon Habitat, Néolia, SAIEMB, Association Régionale de Médecine du Travail du Bâtiment et Travaux Publics et ESTIMM.

Une réflexion plus approfondie est menée afin de proposer, pour les années à venir, une convention qui prenne en compte les coûts réels supportés par la Collectivité ainsi que de nouveaux paramètres comme la modification des limites de propriété liée au NPRU et la résidentialisation.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée avec les bailleurs et autres organismes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions.

M. FOUSSERET, M. BODIN (2), M. MORTON, M. GONON (2), M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme ROCHDI (2), M. ALLEMANN, M. CURIE, M. VAN HELLE, Mme POISSENOT et Mme THIEBAUT (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,




Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 16

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité